



**Compte rendu FSU
CTA Interacadémique Grand Est
Jeudi 5 novembre 2020**

Présents administration : Le Recteur de Nancy-Metz et la Rectrice de Strasbourg, les DRH de Strasbourg et Reims, les Secrétaires généraux des 3 académies et les DASEN d'Alsace.

Présents FSU : 16 représentants et une experte Marie-Christine Bastien pour Jeunesse et Sport.

Introduction par Jean-Marc HUART recteur grande région.

Lecture des déclarations liminaires de la FSU, FO et du SGEN-CFDT.

Voir notre déclaration en fin de ce compte-rendu.

Réponse du Recteur de la Région Académique Huart : proposition d'une minute de silence à la mémoire de S. Paty par CTA interacadémique.

Situation sanitaire ; sera évoquée dans CTA académique. Décision confinement, attentat Nice, Vigipirate a amené organisation de lundi. N'ira pas plus loin dans aspects politiques compte-tenu de la configuration de ce CTA. Calendrier qui donne lieu depuis de nombreux mois à des échanges aux niveaux national et académique. Connaît positionnements nationaux de chacune de nos OS. Politique des sports dépasse question de l'enfance et de la jeunesse. Pas un démantèlement mais une mise en cohérence et en synergie. 2 ministres en charge des sports aujourd'hui, le MEN et J et S et la ministre déléguée aux sports Roxana MARACINEANU. Première réunion technique le 24/11 autour d'un conseiller technique académique et du DRAJES. Dialogue social ouvert aux niveaux interacadémique, académique, départemental. Toujours disposé à recevoir délégation.

1. Transfert aux autorités académiques des missions et compétences dans le domaine des politiques de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre :

SG BOHN : éléments de calendrier : principe du transfert décidé en juin 2019 par premier ministre Philippe. Travaux suspendus au printemps dernier. Dans l'attente d'un arbitrage nouveau. Dès sept., intense travail réglementaire. Transmission d'un projet de décret au niveau national. Priorité pour mois de novembre = sécuriser la paye des agents transférés. Deux cas de figure ; agents de J&S (gestion nationale) et administratifs (gestion académique en fonction du lieu d'exercice). Sujets matériels : locaux, équipement informatique... Seront abordés dès fin novembre avec représentants des personnels concernés. Sont prévus des RDV très réguliers, y compris pour le suivi pendant tout le 1er semestre 2021. Transfert des moyens financiers vers BOP 214. Long processus d'acculturation.

Le DRAJES Emmanuel Thiry : priorité = questions RH et transfert des agents. En amont, travail sur organisation des services à travers missions qui sont décrites. Autre chantier : protocole de répartition des compétences entre préfet et recteur. Doit permettre la fluidité de ces relations, sécuriser travail des uns et des autres notamment sur questions concrètes comme accueil collectif de mineurs. Travail qui s'engage aussi avec services départementaux.

SG : préfets conservent un nombre important de responsabilité. Notamment autorité fonctionnelle sur services de J&S qui relève de autorité hiérarchique de EN. D'où l'importance de définir un protocole.

Lecture du projet d'arrêté par articles.

1. architecture double (région / département)
 2. compétence recteur région académique avec délégation aux recteurs d'académie et DASEN
 3. création emploi de DRAJES sous autorité recteur de région + autorité fonctionnelle du préfet
 6. Missions détaillées et différentes compétences DRAJES
- Chapitre 2 - Fonctionnement des services départementaux de J&S
9. Principales missions des services départementaux
 10. Modalités de gestion administrative et financière des agents (centralisées pour tous les corps spécifiques)

Interventions des OS :

UNSA : Réunion en Meurthe et Moselle avec représentants du CTA et J&S. Moment de dialogue social apprécié et efficace. A permis de faire connaissance. Est-ce prévu ailleurs ? Points de vigilance : côté matériel : moyens transférés (équipement informatique, véhicules de service avec calendrier qui n'est pas forcément celui de l'EN, notamment l'été, déménagement), personnels (instances spécifiques et suivi : OK, question sur emplois pas forcément transférés), calendrier.

FSU : protocole préfet-recteur : besoin de plus de vigilance et d'attention. Main prise par les préfets sur les effectifs : point non neutre. Cheval de Troie dans l'EN de la part du ministère de l'intérieur. Toutes missions J&S doivent relever du code de l'éducation, y compris accueil collectif de mineurs. Sur engagement et SNU : besoin de repenser articulations entre école / hors école / formation tout au long de la vie. Besoin d'éducation populaire. Concernant le sport : documents remis ne mentionnent pas les 65 postes (selon nos estimations) de conseillers techniques sportifs affectés au 1er janvier dans les DRAJES. Aussi situation des CREPS. Transfert de 7 professeurs de sport vers établissements J&S. Pas possible de maintenir services départementaux chargés de toutes ces missions sans nuire à expertise. Art.7 : parle de mutualisation : de quelles mutualisations s'agit-il ? Personnels inquiets. Bp de questions sans réponse : implantation, déménagement, moyens matériels (dont frais de déplacement). Postes transférés sont-ils tous pourvus ? Quelle modalité du temps de travail prévue au 1er janvier (Cf organisation du temps à l'école ne correspond pas au temps de J&S). Situation des postes administratifs qui relèvent des affaires sociales : seront-ils en position d'activité ou de détachement au sein de l'EN ? Et dans ce cas, dans quelles conditions ? Besoin d'instances de dialogue spécifiques sur la base d'une représentation syndicale et pas seulement d'un groupe de suivi dont contours et compositions pas clairement connus.

SGEN : arrêté doit organiser de manière juridique conditions du transfert. Bcp de difficultés liées aux questions matérielles. Interrogation aussi sur volumétrie des agents transférés et effectifs. Question de évaporation de 12 postes. Besoin d'un accompagnement en terme de fonctions supports dont services budgétaires et comptables (Cf subventions). Processus RH en cours : situation des collègues actuellement délégués du préfet, agents des corps administratifs non issus de EN ou enseignement supérieur et recherche (pour eux détachement ou intégration directe. Réponse attendue avant le 22/11 sinon détachement d'office alors que manque d'information sur leur traitement). SGEN pas demandeur de ce transfert mais doit se faire dans meilleures conditions possibles. Ok pour réunion large mais aussi réunion formelle avec représentativité pour valider.

UNSA : CT sportifs ne constituent pas un corps. Art.6.1 : art. 15 déjà adopté en CTM. Sportifs de haut niveau restent dans CREPS.

Le Recteur Huart veut rassurer sur instances de représentativité et dialogue social. Composition instances pas revues avant élections pro de 2022. Dialogue social autant de fois que nécessaire. Déjà une phase d'acculturation entre nos deux administrations, tout en conservant spécificité de chacune des missions. Possibilité de réfléchir conjointement à l'engagement des élèves : besoin de trouver des synergies. Aussi calendriers qui sont complémentaires.

SG région académique : question du protocole avec le préfet : pas encore de discussion. Géné par expression "cheval de Troie".... alors que EN échappe traditionnellement au préfet (pas de compétence en matière pédagogique). Préfet n'aura pas autorité sur ensemble des emplois transférés. Relève du BOP 214 donc de l'EN. Délai pour faire choix entre intégration et détachement très court (22/11). Agents seront destinataires d'un courrier très prochainement. Ceux qui n'auront pas fait le choix seront détachés. Pas forcément grave, repousse le choix d'un an. Sur mutualisation : possibilité de mutualiser en cas de besoin fonctions de gestion qui s'imposent, par ex. RH. Sur questions matérielles : seront notre préoccupation dans les mois qui viennent. Frais de déplacements fonctionnent plutôt bien dans services académiques. Seront très vigilants dans l'intérêt des collègues, même chose pour véhicules de service.

DRAJES : transfert sport de haut niveau vers CREPS. Pour Région Grand Est, 7 ETP pour sport de haut niveau affectés dans les 3 CREPS. Ne seront pas forcément prélevés dans la région Grand Est. Est-ce que postes transférés sont pourvus ? Certains sont encore vacants même si des efforts ont été faits pour en pourvoir le plus possible.

DASEN : Rien pour Ardennes (déjà présence de collègues J&S dans locaux DSSEN) ; Vosges : rencontre personnels J&S il y a un mois + visite des locaux prévus le 25/11.

FSU : Collègues pas soumis à mobilités géographiques trop importantes ?

Huart : Non

DRAJES : ppe préalable. Pas de mobilité et donc maintien de services sur les 3 actuels sites de direction régionale.

FSU : modalités du suivi : quels représentants ? quelle fréquence ? quelle articulation avec instances formelles ? Missions éducatives aussi en direction des adultes et de la vie associative.

Huart : Champs évoqués = seulement exemples. Sur vie associative, attend bp de expertise de J&S.

DRAJES : garantie sur respect représentativité dans le cadre de GT.

SGEN : question sur CHSCT avec risques spécifiques pour personnels J&S. Points qui doivent faire l'objet d'une saisine spécifique des CHSCTD et A.

Huart : on va réfléchir. Sera l'objet d'un des GT. CHSCT interacadémique ?

UNSA : indemnités ?

FSU : quels sont les plafonds d'emploi pour ensemble des services et en particulier J&S ?

SG : pas encore notifiés. Le seront en janvier, comme d'habitude. Par contre, volumétrie des emplois transférés connus depuis janvier et est de 171 ETP pour Gd Est.

VOTES

REIMS : FSU : 5 CONTRE ; UNSA : 4 ABS ; CFDT : 1 CONTRE

NANCY-METZ : FSU: 4 CONTRE FO: 2 CONTRE UNSA : 3 abs CFDT: 1 ABS

STRASBOURG : FO : 1 CONTRE ; FSU: 3 CONTRE ; SGEN: 2 ABS ; SNALC: 1 contre ; UNSA : 2 ABS MANQUE 1
vote UNSA

TOTAL : 29 suffrages exprimés : 16 contre, 13 abstentions

2. Information actualisée sur la mise en œuvre de la feuille de route sur la région académique

Le service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la délégation de région académique à la formation professionnelle et à l'apprentissage, la délégation de région académique à l'information, l'orientation et la lutte contre le décrochage, et la direction de l'immobilier de la région académique Grand-Est sont des services régionaux multi sites créés par les arrêtés du 6 janvier 2020 et celui du 17 juillet 2020.

La délégation de région académique au numérique éducatif et le service régional des achats sont également des services multi sites qui seront créés par arrêté en janvier 2021. Le service régional des relations européennes et internationales sera créé par arrêté courant 2021.

Les pôles d'expertise et les services inter académiques devaient être créées courant 2022, du moins c'est ce qui avait été représenté aux représentants des personnels lors du CTSA du 20 novembre 2019.

La FSU fait remarquer que la direction du rectorat a décidé de façon unilatérale d'avancer la date de la mise en place de ces services en 2021, ce qui semble prématuré et laisse bien peu de temps à la concertation.

D'après Monsieur Bohn, le Secrétaire Académique de Région Académique, pour éviter les situations anxiogènes dans la durée, il était préférable d'accélérer le mouvement. Il affirme que tous les agents des services régionaux déjà mutualisés sont tous très satisfaits de cette situation (cette affirmation demanderait à être vérifiée...). La mise en place des services déjà mutualisés s'est faite sans aucune suppression de poste ni sans mobilité géographique imposée. Il y a eu des mobilités fonctionnelles.

La DRAJES (Délégation de Région Académique à la Jeunesse à l'engagement et aux sports) et la Délégation de Région Académique à la recherche et à l'innovation seront multi sites et mises en place par décret en janvier 2021. Pour les services inter académiques des affaires juridiques, la direction des systèmes d'information, la Direction des Études et de l'Évaluation, celle des concours (les examens restent académiques), ils seront mis en place par arrêtés courant 2021, probablement à partir de septembre et jusqu'à la fin de l'année civile. Les travaux sont tout juste commencés. Enfin, un centre de services partagés consacré à la chaîne d'exécution des recettes et des dépenses par BOP sera mis en place en 2022.

SG : services interacadémiques à caractère obligatoire (services juridiques : réflexion n'a pas vraiment débuté ; direction des systèmes d'information : un préfigurateur désigné = DSU de l'académie de Nancy-Metz).

2 autres services prévus dans la feuille de route :

- service statistique (préfigurateur = responsable du bureau de Reims)
- bureau des concours : réflexion n'a pas encore débutée (examens eux restent académiques)

Centres de services partagés : plateforme pour chaîne d'exécution des dépenses et recettes. Envisagée une spécialisation des académies par BOP.

FSU : mise en œuvre prévue en 2022 et non 2021 avec présentation et consultation des 3 CTA en amont. Délais vraiment très courts. Pourquoi ce raccourci d'un an alors que retard pris du fait de la crise sanitaire ?

SG : Année 2020 ne se déroule pas comme prévu et nous n'avons pas pu faire tout ce qui était prévu. Accélération du calendrier dans toutes les régions académiques et qui découlent des premières observations. Réforme présentée comme anxiogène ne pose pas vraiment de pb aux services concernés. Questions d'organisation ont très vite été surmontées même si questions techniques pas encore réglées (par ex. agendas partagés). Personnels ont compris que le passage d'un service académique à un service régional ne faisait pas perdre de vue le cœur du métier. C'est aussi pourquoi le calendrier a été avancé.

FSU : question de la mobilité. Pas de suppression de postes générée par le transfert ?

SG : Non

UNSA : harmonisation du régime indemnitaire entre académies

SG : question bien identifiée. A voir en fonction des moyens dévolus aux académies.

Demande point d'informations réguliers concernant la mise en place des services académiques, réponse positive du Recteur.